



RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DE LA DIVISION DE RÉADAPTATION ANIMALE DE L'ACP

L'assurance responsabilité civile professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte négligent, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de thérapeute en réhabilitation animale. Cette garantie couvre le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais de justice liés à une réclamation.

Détails de la couverture

Responsabilité civile professionnelle	1 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ agrégé
Frais juridiques réglementaires	25 000 \$ par réclamation/agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	25 000 \$ par réclamation/agrégé
Période de déclaration prolongé	60 jours inclus (les options étendues disponibles)

Définitions de la couverture

Frais juridiques réglementaires

Couvre les frais juridiques liés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur. Des exemples de ces instances incluent les plaintes alléguant une inconduite professionnelle, l'incompétence, ou l'incapacité.

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Période de déclaration prolongé

La police d'assurance de l'ACP prévoit une période de déclaration prolongée de 60 jours pour les sinistres de responsabilité professionnelle qui sont découverts et déposés après que vous ayez pris votre retraite et/ou cessé d'exercer. Des options plus élevées sont disponibles en contactant BMS.

Comment présenter une demande

Veillez visiter www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour demander une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6136

Courriel: cpa.insurance@bmsgroup.com

Site web : www.cpa.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).